Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: 4

Artikel: Suisse : sécurité et défense d'un petit pays
Autor: Andrey, Dominique
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514811

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Prise de l'étendard d'un corps de troupe bernois dans son chef-lieu.

Politique de sécurité

Suisse : Sécurité et défense d'un petit pays

Cdt C Dominique Andrey

Commandant des Forces Terrestres

La Suisse est un petit pays très complexe tant dans sa structure géographique (relief accidenté, densité de population élevée) que politique (confédération de cantons, étalement des prérogatives et responsabilités). Ses faibles ressources naturelles, une position très continentale et une économie très active dont près d'un franc sur deux est gagné hors du pays, nécessitent et engendrent des relations importantes avec l'étranger.
En outre, la volonté de neutralité (pas d'alliance militaire) et d'indépendance (pas d'appartenance à l'Union européenne) a pour corollaire le besoin, voire la nécessité, d'être autonome dans de nombreux domaines, notamment en matière de défense et de sécurité. Les objectifs de la politique de sécurité de la Suisse sont de protéger sa capacité d'agir, son droit à l'autodétermination, l'intégrité de son territoire et les conditions d'existence de sa population contre des menaces et dangers directs et indirects, ainsi que d'apporter une contribution à la stabilité et à la paix au-delà de ses frontières.

Fondements de la défense nationale

Pour bien comprendre les spécificités de l'Armée suisse, il est utile de rappeler quelques fondements qui la caractérisent. L'Armée suisse, unifiée au niveau fédéral depuis 1874, a longtemps été l'instrument principal de la défense territoriale face à une agression militaire extérieure. Depuis une vingtaine d'années, elle s'est vue impliquée de plus en plus dans l'architecture des outils de politique de sécurité; cela se remarque clairement dans l'article de la Constitution fédérale qui lui est consacré:
« *L'Armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception.* »
La mission de l'Armée est encore complétée par une mission internationale: « Elle contribue à la promotion de la paix. » A ce jour, 280 militaires sont engagés à l'étranger: Kosovo, Bosnie-Herzégovine, observateurs militaires et spécialistes en déminage.

Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. Le citoyen-soldat est incorporé dans l'Armée de 20 à 34 ans; il doit effectuer au minimum 260 jours de service d'instruction et d'entraînement. L'esprit de milice est fortement ancré dans la population et le soldat garde à la maison son équipement personnel et son arme de service.

Et la neutralité! Encore une fois, notre Constitution spécifie: « *Le Conseil fédéral (exécutif) prend les mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.* » Cette neutralité armée (assurer sa propre défense) empêche l'Armée de conclure des accords militaires avec d'autres nations en temps de paix. Par contre, l'Armée peut conclure des conventions internationales portant sur l'instruction de troupes suisses à l'étranger, l'instruction de troupes étrangères en Suisse et la participation à des exercices communs avec des troupes étrangères. Neutralité ne signifie pas non plus absence de contacts entre forces armées. Nous attachons une grande importance aux retours d'expériences des conflits en cours. De plus, la Suisse ouvre à de multiples nations, ses centres de compétence, par exemple son centre d'instruction alpine, ses simulateurs de combat et ses compétences en matière NBC.

Complexité des risques, dangers et menaces

En Suisse, de nombreux dangers naturels (tremblements de terre, glissements de terrain, inondations, avalanches) sont susceptibles de toucher des zones habitées ou de se répercuter assez rapidement sur celles-ci. Des dangers technologiques (accidents nucléaires ou chimiques, incidents industriels majeurs) peuvent produire des catastrophes importantes. Finalement, c'est une cascade d'événements naturels puis technologiques, dus à la densité des activités humaines, qui peut représenter

le risque majeur principal, de manière certes souvent localisée mais pouvant avoir rapidement des conséquences sur l'ensemble du pays. Quant aux menaces, celles qui relèvent d'une volonté d'agir contre l'Etat ou contre la population, il faut bien prendre en compte toute la palette des acteurs potentiels: des groupements non-étatiques s'attaquant à des domaines précis jusqu'à des risques d'agressions militaires, certes peu probables dans l'actualité immédiate mais néanmoins non négligeables. Dans ce contexte, il faut reconnaître que la menace n'est pas seulement physique et directe (attentats, conflits armés) mais pourrait se dessiner à distance de nos frontières (attaques de missiles, agressions cybernétiques) ou encore de manière indirecte (intérêts et ressortissants suisses à l'étranger, approvisionnements). Cette palette de dangers et menaces potentiels doit être mise en relation avec le milieu sociogéographique: la Suisse vit et fonctionne d'échanges, de flux de personnes, de biens de soutien, d'énergie et de services. Il n'y a quasiment plus de régions autarciques. Ces flux nécessitent des moyens de transfert (route, rail, électricité, données informatiques) qui sont fortement influencés par la géographie. Les réseaux ainsi créés constituent des centres névralgiques qui deviennent des infrastructures critiques pour le fonctionnement du pays. Il faut bien l'admettre: la Suisse et sa population peuvent devenir rapidement vulnérables. De ce fait, il s'agit d'accorder une attention suffisante à la sécurité de ses infrastructures, de prendre des mesures de protection, voire de défense, adaptées au niveau de ces dangers et menaces.

Nécessité d'interaction des moyens

Toute crise due à une catastrophe naturelle, technologique ou à une agression peut rapidement prendre des dimensions importantes pour l'ensemble du pays. Cela est la conséquence des effets conjugués d'une superficie restreinte, de la forte densité de la population et des flux d'échanges. Ainsi, tout événement peut avoir des répercussions sur les infrastructures et engendrer des effets en cascade. Chacun des 26 cantons est constitutionnellement compétent et responsable de sa sécurité intérieure, soit de la sûreté et de la protection de sa population. Chaque canton doit disposer des moyens nécessaires pour remplir sa mission: police, pompiers, santé... Cela dit, la plupart des cantons sont de taille insuffisante pour disposer de ces moyens en quantité importante; ceux-ci permettent de faire face aux événements quotidiens mais arrivent rapidement en limite de capacité si la crise prend de l'ampleur ou se prolonge. Il faut dès lors faire appel à l'entraide intercantonale pour renforcer les moyens propres; c'est le fondement même de la Confédération. Mais un appel à contribuer à la constitution d'une force n'a pas toujours le résultat escompté, sans oublier que plusieurs partenaires potentiels peuvent être touchés simultanément sur leur territoire par la crise ou ses développements.

Dans le cas où l'entraide cantonale ne suffit plus, il appartient à la Confédération d'entrer en jeu avec ses propres moyens. Il ne s'agit pas de mettre un canton sous tutelle mais bien de l'appuyer et de le renforcer

Malgré la brièveté des périodes de service, l'instruction doit être intensive et exigeante.

L'instruction au tir est réaliste et rigoureuse.

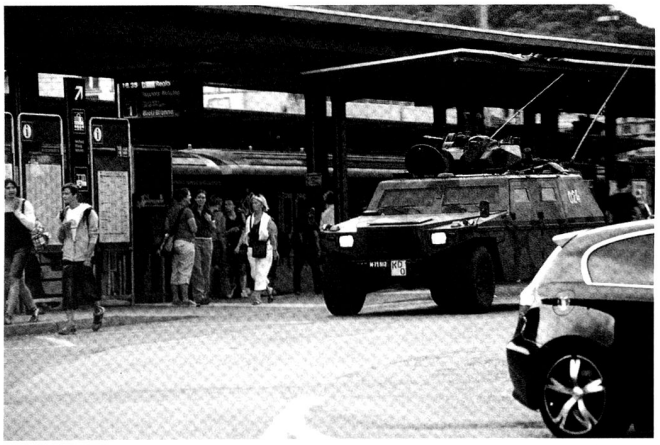

L'instruction technique a lieu dans les Formations d'application; mais un rafraîchissement des connaissances est nécessaire durant les cours de répétition.

Transport d'une demi-section en hélicoptère *Super Puma*.

L'armée dispose de moyens très importants pour l'aide en cas de catastrophes naturelles ou techniques.

En cas de besoin, des formations militaires en service long ou des corps de troupes peuvent renforcer les dispositifs sanitaires civils.

Un nouveau système de formation des troupes sanitaires, ainsi qu'un équipement moderne, sont en cours d'introduction dans les unités.

Un bataillon de défense nucléaire, biologique et chimique peut également intervenir en renfort des moyens permanents du Centre (NBC) de compétence de Spiez.

pour qu'il puisse remplir ses tâches: c'est le principe de subsidiarité. Si la Confédération a des responsabilités et des moyens vis-à-vis de l'extérieur, elle n'a à l'intérieur du pays, dans le domaine plus spécifique de la sécurité, que des compétences de coordination et de facilitation entre les cantons. Ses moyens de politique de sécurité sont plus structurels et organisationnels (politique étrangère, renseignements, défense, protection de l'Etat, politique économique, information et communication) que directement opérationnels; seule l'Armée représente une force physique pouvant entrer dans le dispositif global de sécurité, tant sur le territoire national qu'à l'extérieur de ses frontières. La planification des services annuels des formations de milice s'échelonne tout au long de l'année. De ce fait, l'Armée dispose en permanence d'au moins 1'000 soldats prêts à intervenir au profit des cantons ou pour toute autre opération sécuritaire.

Spectre d'emploi de l'Armée

Les contributions de l'Armée à la sécurité intérieure ont été régulièrement accentuées ces dernières années, marquant bien l'intérêt porté à l'évolution des dangers et menaces, mais aussi à la reconnaissance de la relative précarité en effectifs des moyens sécuritaires cantonaux. Plus que jamais, l'Armée est devenue la réserve stratégique de la Confédération pour assurer sa liberté de manoeuvre. Elle est décisive en cas d'agression militaire; elle est importante pour contrer les dangers et menaces de grande ampleur; enfin, elle est efficace pour aider au maintien de la paix.
Selon le « Profil de prestations attendues » (équivalent du « contrat opérationnel » français), défini par le gouvernement en 2010, l'Armée doit être capable d'appuyer des opérations de maintien de la paix (exclusivement sous mandat de l'ONU ou de l'OSCE). Elle peut aussi fournir des prestations au profit d'autres départements (ministères) dans le domaine des télécommunications, senseurs électroniques, protection de citoyens suisses à l'étranger, transports aériens et autres. L'Armée assume aussi la tâche de sauvegarder la souveraineté de l'espace aérien (du service de police aérienne à l'interdiction aérienne). Elle peut engager des moyens lourds en cas de catastrophe en Suisse ou à l'étranger (régions limitrophes), renforcer les autorités civiles en matière de sûreté (protection d'installations ou de sites particuliers), déployer, sur le territoire national, une force mécanisée constituant une réserve opérationnelle d'intervention, et finalement maintenir et développer une compétence de défense.

D'aucuns trouveront ce spectre d'emploi très ambitieux, voire prétentieux. Mais il est la conséquence logique de la conception du Réseau national de sécurité, d'une part et de la volonté d'autonomie internationale, d'autre part. Nos autorités agissent de manière très restrictive pour tout ce qui touche aux missions internationales et aux capacités éventuelles de projection de l'Armée suisse à l'étranger. Partant de ces prémisses, notre pays privilégie les missions de l'Armée au niveau national.
Aider-protéger-combattre: ce sont finalement les tâches de base que doit assurer l'Armée suisse. Elle agit de ce fait

comme la plupart des forces armées occidentales. Mais, étant donné l'exiguïté du territoire et les conséquences en cascade de tout événement, l'Armée doit être capable de gérer ces tâches en parallèle avec une masse suffisante pour emporter la décision et rétablir la situation.

Disponibilité échelonnée

Se pose dès lors la question de la « génération des forces » au sein de l'Armée. La Suisse a une population définitivement trop limitée (8 millions d'habitants, dont 20% d'étrangers) pour entretenir une force de sécurité permanente et professionnelle qui ait une taille suffisante pour répondre aux besoins en effectifs, sans parler du coût que cela suppose. Certes, une partie des moyens de sécurité est professionnelle. Ceux-ci doivent intervenir au quotidien : police, secours sanitaires, services de piquet des sapeurs-pompiers, gardes frontière, etc. Des volontaires peuvent venir les renforcer : corps de milice des sapeurs-pompiers, volontaires de la Croix-Rouge, etc. Cependant, leurs effectifs ne permettent généralement pas de garantir une présence et une permanence dans la durée. L'Armée dispose également de quelques éléments professionnels, tels que les organes de télécommunication, la police aérienne, la police militaire et les forces spéciales. Ces derniers couvrent des niches hautement spécialisées et nécessitent une disponibilité élevée.

Dans un deuxième temps, l'Armée peut déployer différentes unités d'intervention capables d'exécuter les missions les plus probables : aide en cas de catastrophes, engagements de sûreté, support logistique. Ces unités sont constituées de conscrits en service long et encadrées professionnellement. De par leur taille et leur nombre limités, elles ne peuvent intervenir toutefois que ponctuellement.
Le gros des moyens n'est pas activé en permanence. Cela n'est pas nécessaire. Les formations (en général du niveau du bataillon) sont organisées, équipées et entraînées régulièrement. Elles ne sont mises sur pied que – outre les périodes d'entraînement – lorsque le besoin s'en fait sentir : c'est le principe même de milice. Ce concept, lié à l'obligation de servir, permet de constituer aussi bien les forces militaires que celles de la sécurité civile.
Ainsi, l'Armée qui disposait d'un effectif de 600'000 hommes (pour 6 millions d'habitants) dans les années 1980, a été réduite à 400'000 dans les années 1990, puis à 200'000 dans l'organisation actuelle, avec un objectif ultérieur de 100'000. Cette force permet de couvrir de manière souple le déploiement des troupes selon les besoins.
Cette implication du citoyen permet non seulement d'être flexible dans la production des forces nécessaires mais elle assure également une bonne aptitude au déploiement en milieu urbain : le citoyen-soldat est amené à travailler au contact et au sein de sa propre population ; la nécessité de proportionnalité des comportements est ainsi donnée d'emblée.
Quant à la qualité de la disponibilité, elle passe essentiellement par des mesures d'organisation, par la fiabilité de la logistique, par la rigueur dans l'instruction et l'entraînement périodique. Un élément déterminant

Au cours des dix dernières années, les Forces spéciales ont gagné en importance.

De nombreuses formations ont été engagées pour la protection de conférences (ici le World Economic Forum à Davos) ou d'infrastructures critiques.

De tels engagements « subsidiaires » de sûreté sont effectués au profit des autorités civiles – en premier lieu les cantons.

Durant plusieurs années, l'engagement AMBA CENTRO a signifié l'engagement de plus de 300 militaires en permanence, afin de protéger les missions permanentes et les ambassades à Genève, Berne et Zurich.

Préparation d'un exercice de section.

Le combat de maison et en localité a gagné en importance...

L'instruction et l'entraînement a principalement lieu dans les Centres d'instruction au combat (CIC) de Bure et de Walenstadt

Une section de sapeurs de chars a réalisé un obstacle improvisé, au CIC de Bure dans le Jura.

coiffe le tout, c'est l'encadrement. La majorité des unités de milice sont conduites par des cadres de milice, officiers qui, en parallèle de leurs activités professionnelles civiles, assurent le suivi administratif de leurs troupes et la préparation des déploiements éventuels.

Evolution à court terme

En matière d'évolution, quatre éléments sont à mentionner. La mise en place d'un Réseau national de sécurité doit contribuer à identifier globalement les menaces et les dangers, les repousser et les maîtriser en coordination avec les différents partenaires. Le Réseau national de sécurité regroupera toutes les organisations qui permettent à la Suisse de réagir aux menaces et dangers relevant de la politique de sécurité. Il sera mis en place dès 2014.
Aujourd'hui, l'Armée compte 200'000 hommes. D'ici 2014, nos autorités devront décider d'un modèle d'armée, probablement à 100'000 hommes dès 2017 et fixer le budget qui aujourd'hui est de l'ordre de 3,8 milliards €. Ce budget devrait peu évoluer.
Un thème qui fait débat est celui de l'achat de 22 chasseurs Gripen pour un montant de 2,7 milliards €. Aujourd'hui le sujet est débattu au Parlement et très vraisemblablement le peuple devra se prononcer sur cet achat.
Enfin, en novembre 2013, le peuple devra se prononcer par référendum sur l'obligation de servir. Les milieux opposés à l'armée, soutenus par les partis de gauche, souhaitent l'abrogation de l'obligation de servir et son remplacement par un service conduisant à une armée de milice volontaire.

On retiendra que la Suisse est un petit pays farouchement attaché à son indépendance. Il lui est essentiel d'assurer en tout temps le fonctionnement de ses infrastructures mais également de sauvegarder ses intérêts extérieurs. Pour sa sécurité et sa défense, elle a intérêt à anticiper et prévenir les crises qui pourraient la toucher au niveau international. Elle se doit également de protéger son territoire et plus spécifiquement ses zones et installations critiques. Elle doit être capable d'intervenir rapidement et massivement pour rétablir la situation face aux agressions naturelles, technologiques ou humaines.
A cet effet, la Suisse met en réseau tous ses moyens de sécurité. L'Armée y joue un rôle déterminant car elle constitue à la fois la réserve stratégique de la Confédération et une capacité décisive d'intervention. Pour atteindre une masse critique suffisante et couvrir toute la panoplie des tâches, l'Armée met à contribution tous les citoyens par le biais du service militaire obligatoire. Elle ne les met sur pied que selon les besoins : c'est le principe de milice.

Sécurité et liberté : ce sont des principes de haute valeur, qui ne sont pas uniquement l'affaire de la politique, des structures et des ressources. C'est avant tout un défi de volonté citoyenne.

D. A.